

Junglinster, le 10 septembre 2021

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jedi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 21 mai 2021, le conseil communal a adopté le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit «Op Kréimerech».

La délibération a été approuvée par Madame le Ministre de l'Intérieur le 23 août 2021 sous référence 19009/27C.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 13 septembre 2021 au 27 septembre 2021 inclusivement.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit dans les 3 mois de sa publication.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

